

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA11-30042 ET RCA09-C01-2 AINSI QUE DES ORDONNANCES NUMÉROS OCA11-(C-4.1)-007 ET OCA08-(C-4.1)-011-A

AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2011, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements et ordonnances suivants intitulés :

RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION, LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE CIRCULATION

Ce règlement décrit les modalités de fonctionnement du comité de circulation dont la fonction première est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur la sécurité routière et la circulation sur le territoire de l'arrondissement.

ET

RÈGLEMENT VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS CERTIFICATS D'AUTORISATION, À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-C01)

Ce règlement prévoit des dispositions précisant les nouvelles normes pour l'obtention d'un certificat d'autorisation d'installation de piscines résidentielles et pour la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-007

Cette ordonnance prévoit l'installation d'une signalisation de zone de débarcadère réservée pour personnes handicapées, en tout temps, face au 12172, avenue Clément-Ader de façon à délimiter une zone d'environ deux mètres de longueur immédiatement au nord de l'entrée charretière adjacente au domicile; et

De conserver toute autre signalisation existante.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-011-A

Cette ordonnance prévoit l'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées sur l'avenue René-Descartes sur le côté sud, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres immédiatement à l'ouest de l'avenue Clément-Ader;

L'enlèvement des panneaux de signalisation de stationnement réservé pour handicapés sur l'avenue René-Descartes côté nord, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres et situé à environ 25 mètres à l'ouest de l'avenue Clément-Ader; et

De conserver toute autre signalisation existante.

Ces deux règlements et ces deux ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements et des ordonnances au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 10^e jour du mois de mai 2011.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Cet avis ainsi que les règlements et les ordonnances peuvent également être consultés sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat